

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2023
Délibération n°2023/081

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : /

Convocation du : 18/10/2023 - Affichage du : 18/10/2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE
Lancement consultation Maîtrise d'Oeuvre

L'école Pierre Bérout construite dans les années 90 constitue l'unique groupe scolaire de la commune de Montagny.

L'école réunit un ensemble de 2 classes allant de la maternelle à la primaire.

La commune a pour objectif de rénover le groupe scolaire qui doit s'inscrire dans la transition écologique en réduisant la consommation d'énergie du bâtiment.

Pour réaliser cet objectif, il est envisagé de :

- réaliser une isolation thermique par l'extérieur pour éviter des problèmes de condensation et pouvoir optimiser la performance énergétique du bâtiment.
- Reprendre la façade à l'identique pour conserver son identité et son jeu de façade. Les travaux d'isolation se feront donc par l'extérieur
- Refaire et améliorer l'isolation de la toiture ainsi que le remplacement complet des menuiseries et par l'isolation du plancher bas du bâtiment.
- Remplacer la chaudière fuel par une chaudière à bois granulé (pellets).
- Réaliser la production d'électricité sur site grâce à une installation de panneaux solaires photovoltaïques.
- Reprendre complètement la ventilation du bâtiment avec l'installation d'une ventilation double flux qui contribuera à améliorer le confort, le bilan thermique, économique et environnemental du bâtiment.
- Réaliser un traitement des baies par occultation pour le confort été

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 800 000 € HT.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

3 NOV. 2023

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire ajoute que la Préfecture, par courriel du 09 octobre, a interrogé les collectivités sur leur projet en matière de rénovation des écoles en rappelant que « *la rénovation des bâtiments publics est un levier essentiel de la stratégie du Gouvernement pour respecter les objectifs de baisse de 40 % de la consommation énergétique et d'environ 60 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment d'ici 2023* ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la candidature de la Commune de Montagny au Plan de restauration des écoles (Fonds vert) lancé par le Gouvernement.

APPROUVE le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

CHARGE le Maire d'organiser la mise en concurrence des maîtres d'œuvre conformément aux règles de la Commande publique.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 2 NOV. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

3 NOV. 2023

RÉCÉPISSÉ